

DIVISION du 1^{er} degré – D1D

Nanterre, le 08 mars 2023

Réf. : 2023-02

Affaire suivie par : Gérard MILÉSI

Bureau du mouvement et des affectations – D1D1

Frédéric FULGENCE,
Directeur académique

☎ : 01.71.14.27.51

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	INSPE
	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etab. Sup
	91	CANOPE
A	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
A	92	DDCS
	95	78
	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	INS HEA
	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
A	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
A	92	92
	95	95
	Écoles privées	
	Collèges privés	
	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
A	EREA	
A	ERPD	

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.

Annexe 3 p.

Total 5 p.

à
Mesdames et messieurs les instituteurs
Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles

s/c

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale
Mesdames et messieurs les principaux
des collèges comportant une SEGPA
Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés

Objet : Appel à candidature complémentaire

Référence : [Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 25 octobre 2021 – BOEN 28 octobre 2021](#)
[Circulaire n°2023-02 relative au recrutement sur postes spécifiques – rentrée 2023](#)

POINTS CLES :

Définition des postes spécifiques, conditions modalités et calendrier de candidatures

NOUVEAUTES :

Candidatures uniquement dématérialisée (via Démarches simplifiées pour les postes à exigences et via Colibris pour les postes à profils).

CALENDRIER :

Pour les postes à exigences particulières : **candidatures jusqu'au 14 mars 2023**

Pour les postes à profil : **candidatures jusqu'au 14 mars 2023 12h**

CONTACT en cas de difficultés : bureau D1D1 : ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr

En application de la circulaire départementale sur le recrutement sur postes spécifiques citée en référence, cette note permet, pour les enseignants entrants dans le département des Hauts-de-Seine suite au mouvement inter départemental 2023, la candidature aux postes spécifiques du département des Hauts-de-Seine.

Ces postes spécifiques sont de deux types :

- Postes à exigence particulières :
- Postes à profil

1. DISPOSITIONS COMMUNES

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au 1^{er} septembre 2022 peuvent participer au recrutement sur postes spécifiques.

Pour permettre à un large vivier de candidats de pouvoir prendre connaissance des postes spécifiques et de leurs particularités une publicité de ces postes est assurée, et présente leurs caractéristiques, les conditions requises, ainsi que les compétences attendues.

L'académie prend en compte la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le choix des personnels retenus sur l'ensemble de ces postes spécifiques.

Les candidats sont informés de la suite réservée à leur demande.

2. POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES (PEP)

L'accès à certains postes peut nécessiter la détention de titres, de certifications, ou l'inscription sur une liste d'aptitude aux fonctions pour une nomination à titre définitif.

Par ailleurs certains postes nécessitent une habilitation délivrée, pour une durée de 3 ans (3 mouvements), par une commission départementale.

Pour chaque département, la liste de ces postes ainsi que les pré requis pour chacun d'eux sont précisés en annexe 1. La campagne de présélection des candidats à un poste à exigences particulières pour le mouvement intra départemental 2023 fait l'objet d'une publication sur @riane.

J'attire votre attention sur le fait que les postes en UEMA et en UEEA sont des postes à exigences particulières et nécessitent une habilitation. Les enseignants du département souhaitant y postuler lors du mouvement intra départemental sont invités à candidater à cette habilitation d'ici le 14 mars par le lien ci-dessous¹.

Les enseignants entrant dans le département dans le cadre du mouvement inter départemental, peuvent candidater avant le 14 mars 18h. Les commissions départementales concernées se réunissent avant le 23 mars. Les dossiers de candidatures (CV et lettre de motivation) sont à transmettre via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-appel-complementaire>

Les décisions sont communiquées aux candidats à partir du 24 mars.

Dans le cadre du mouvement intra départemental, les candidats sur ces postes, détenteurs de l'habilitation correspondante, sont départagés en fonction de leur barème selon les modalités indiquées dans la circulaire du mouvement intra départemental 2023.

Les candidats non détenteurs des prérequis attendus qui formuleraient ce type de vœux verront les vœux correspondants neutralisés.

3. POSTES À PROFIL (PAP)

Certains postes en raison de la mission confiée, des compétences requises et/ou du contexte d'exercice nécessitent une procédure particulière de recrutement. Les affectations sont réalisées, hors barème.

Pour chaque département la liste de ces postes à profil est précisée en annexe 2. La campagne de sélection des candidats à un poste à profil pour le mouvement intra départemental 2023 fait l'objet d'une publication sur @riane.

Les enseignants qui souhaitent candidater sur ces postes doivent transmettre leur dossier (lettre de motivation et CV) à partir du 9 février et avant le 14 mars 12h via la procédure Colibris : <http://acver.fr/pap92-d1d>

Les commissions départementales se réunissent avant l'ouverture du mouvement intra départemental. Les convocations seront transmises via Colibris.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription doit émettre un avis sur la candidature.

Les décisions sont communiquées aux candidats à partir du 24 mars. Les candidatures sont classées en fonction de l'adéquation profil/poste. A l'issue les enseignants retenus sont affectés à titre définitif sur les postes et libèrent le poste qu'ils occupaient à titre définitif. Ce dernier sera ainsi vacant dès le mouvement intra départemental informatisé.

Dans le cas où les candidats retenus participent à la phase informatisée du mouvement intra départemental la nomination sur le poste à profil est prioritaire et entraînera la neutralisation des vœux effectués sur SIAM.

Signé
Frédéric Fulgence
directeur académique

¹ La liste des UEEA et des UEMA est présentée en annexe 3 de la circulaire

ANNEXE 1 : POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

POSTE	PRE REQUIS
• Enseignant au sein des écoles à projet linguistique renforcé	✓ Habilitation à exercer en école à projet linguistique renforcé
• Directeur au sein des écoles à projet linguistique renforcé	✓ Habilitation à exercer en école à projet linguistique renforcé ✓ LA Directeur
• Enseignant au sein de l'école à projet numérique	✓ Habilitation à exercer en école à projet numérique
• Directeur au sein de l'école à projet numérique	✓ Habilitation à exercer en école à projet numérique ✓ LA Directeur
• Enseignant au sein de l'école des sciences et de la biodiversité	✓ Habilitation à exercer à l'école sciences et biodiversité
• Directeur au sein de l'école des sciences et de la biodiversité	✓ Habilitation à exercer à l'école sciences et biodiversité ✓ LA Directeur
• Adjoint maternelle pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans	✓ Habilitation scolarisation moins de 3 ans
• Directeur d'école inscrite dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).	✓ Habilitation aux missions de directeur REP+ ✓ LA Directeur
• Postes en unité locale d'inclusion scolaire (ULIS écoles),	✓ Habilitation ULIS écoles ✓ CAPPEI
• Postes en établissement ou service médico-social ou sanitaire (IMP, INT, CMPP, IME, ITEP, EREA)	✓ Habilitation médico-social ou sanitaire ✓ CAPPEI
• Postes de professeur ressources « Trouble du Spectre de l'Autisme » (TSA)	✓ Habilitation TSA ✓ CAPPEI
• Postes de conseiller pédagogique de circonscription (CPC, ACEN, CPC ASH, CPC EI)	✓ Habilitation CPC ✓ CAFIPEMF
• Postes en UEEA	✓ Habilitation UUEA ✓ CAPPEI
• Postes en UEMA	✓ Habilitation UEMA ✓ CAPPEI



ANNEXE 2 : POSTES À PROFIL DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

TYPE DE POSTE	INTITULE DU POSTE ^{2 3}	POSTE VACANT (PV) / SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT (PSV)
Adjoint	Poste ADEECOL (Apprendre à Devenir Elève à l'École)	PSV
Adjoint	Enseignant du dispositif d'auto régulation	PV
ASH	Enseignant en unité externalisée d'enseignement pour les élèves polyhandicapés	PV et PSV
ASH	Coordonnateur SAPADHE (Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'École)	PSV
ASH	Enseignant référent de scolarisation	PV et PSV
ASH	Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA)	PV
ASH	Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)	PV et PSV
ASH	Poste MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)	PSV
ASH	Poste d'enseignant spécialisé en relationnel affecté au CMPP de Rueil-Malmaison	PSV
Coordination	Coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire	PSV
CPC	Conseiller pédagogique auprès de l'A-DASEN pour le premier degré	PV et PSV
CPC	Conseiller pédagogique auprès de l'A-DASEN pour le premier degré école et cinéma	PSV
CPC	Conseiller pédagogique auprès de l'A-DASEN pour le premier degré INSPE	PSV
Formateur	Poste de Formateur CASNAV premier degré	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental en charge des mathématiques	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental en charge de la maîtrise de la langue française	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental éducation physique et sportive	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental en charge des langues vivantes étrangères	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental Maison des Sciences	PSV
Mission départementale	Poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN chargé de la mission Numérique	PSV
Mission départementale	Chargé de mission départemental des politiques interministérielles	PV
Mission départementale	Chargé de mission éducation prioritaire et politique de la ville	PSV
Mission départementale	Médiateur scolaire pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)	PSV
Mission départementale	Correspondant éducation nationale / parquet	PSV
Mission départementale	Chargé de mission Education morale et civique	PSV
Mission départementale	Chargé de mission éducation artistique et culturelle	PSV
Mission départementale	Directeur d'école référent auprès de l'A DASEN	PSV
Section Internationale	Adjoint spécialité langue arabe en section internationale	PV
Section Internationale	Adjoint spécialité langue britannique en section internationale	PSV
Section Internationale	Adjoint spécialité langue américaine en section internationale	PV

² Si plusieurs postes sont proposés, les candidats verront sur Colibris le nombre de postes proposés

³ Les fiches de postes sont consultables via le lien suivant : https://ariane.ac-versailles.fr/pia/upload/docs/application/pdf/2022-06/fiches_de_poste_mouvement_intra_2022_vf.pdf

ANNEXE 3 : LISTE DES UEEA ET DES UEMA DU DEPARTEMENT

UEMA

<i>Etablissement</i>	<i>Commune</i>
EM Aguado	Gennevilliers
EE Guy Môquet	Malakoff
EM Les Cottages	Suresnes
EM Niki de St Phalle	Bagneux
EM La Farandole	Courbevoie

UEEA

<i>Etablissement</i>	<i>Commune</i>
EPU Armand Sylvestre	Courbevoie
EPU Irène et Frédéric Joliot Curie	Gennevilliers